



NUMÉRO	SUJET
<b>63-2021</b>	<b>Acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil intercommunal</b>
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	<b>Gérald Cretegny</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Selon la Loi sur les communes, l'organe délibérant, le Conseil intercommunal pour la Région de Nyon, est compétent pour délibérer sur les propositions de l'organe exécutif, le Comité de direction. Pour cette raison, le Comité de direction vous transmet le présent préavis préparé par le Bureau du Conseil intercommunal concernant l'acquisition d'un système de vote électronique pour les séances du Conseil intercommunal de la Région de Nyon. Ainsi, le Comité de direction se soumet aux exigences formelles quant aux compétences de chacun et répond également aux remarques de la Commission de gestion contenues dans son rapport sur l'exercice 2019.

## Contexte général

Le Conseil intercommunal (CI) de la Région de Nyon compte une centaine de délégués issus de quarante communes du district de Nyon. Selon la commune qu'il représente, chaque délégué reçoit un carton de couleur différente qui détermine le nombre de voix en sa possession (rouge : 1 voix, bleu : 2 voix, vert : 3 voix, blanc : 11 voix). Lors des votations, les délégués lèvent leur carton et les scrutateurs comptabilisent le nombre de voix. L'opération de calcul se fait manuellement et prend toujours du temps.

Pour certains objets, le résultat du vote n'étant pas clair, la présidente est obligée de procéder à un second vote. Les variations des voix constatées entre le premier et le second comptage, montrent, parfois, des différences surprenantes.

En ce qui concerne l'application des Statuts de la Région de Nyon "Droit de vote", art. 16 et du Règlement du CI "De la votation", art. 59 et 60, la manière de procéder est claire : à l'exception des décisions relatives aux élections, toutes les autres décisions doivent être prises à la double majorité des suffrages exprimés et des communes membres. Jusqu'à aujourd'hui, la votation à double majorité n'a jamais été pratiquée en raison du temps de calcul des voix, à l'appel nominal, estimé au minimum à dix minutes par objet.

Dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2019, la CoGes a signalé au chapitre 4.3, pp. 6 et 7, ce manquement. Elle demande que, dorénavant, le Bureau applique les articles des Statuts et du Règlement lors des votations.

Pour ce qui est de l'enregistrement des présences, le Bureau dispose actuellement d'un système de scannage qui permet de lire les codes-barres figurant sur les cartes des délégués. Ce système ne fonctionne qu'avec le wifi. Ceci implique que le Bureau, en amont de l'organisation des séances de CI, doit sélectionner des salles équipées de ce réseau. Beaucoup de salles communales n'offrent pas

cette prestation et ce sont toujours les mêmes communes qui accueillent le CI et qui prennent en charge les frais y relatifs.

Afin de respecter les Statuts et le Règlement et par traitement d'égalité envers toutes les communes du district, le Bureau du CI a demandé au CoDir de proposer aux délégués d'utiliser un comptage informatique et automatisé des scrutins ainsi que des enregistrements des présences en acquérant un système de vote électronique qui fonctionne sans wifi ni internet.

## Demandes d'offres

Il a été demandé au secrétaire du CI de prévoir un cahier des charges et de contacter des sociétés spécialisées dans les plateformes interactives afin d'obtenir des offres et de les comparer.

Les fournisseurs suivants ont répondu à la demande :

- Ivimédia SA, Delémont : logiciel Interactive Voting System IVS (fournisseur basé aux Pays-Bas).
- MeerKathe SA, Rolle : logiciel Sunvote.
- Angage, Paris

### **Votations, élections, double majorité**

Selon les trois offres, les systèmes permettent ou permettront le contrôle des présences, de réaliser des votes ordinaires et nominaux, ainsi que des élections.

En ce qui concerne le calcul de la double majorité et les élections, Sunvote est opérationnel. Le système a pu être testé lors de deux séances du Conseil intercommunal. Interactive Vote System peut programmer ces deux objets, moyennant finances. Angage est, selon leurs dires, opérationnelle, mais le logiciel n'a pas pu être testé dans son entier. A noter que le système de vote ne fonctionne que dans un environnement Windows de Microsoft et sur PC, pas sur Macintosh.

### **Support et maintenance**

#### *Sunvote*

Les zapettes fonctionnent avec une batterie rechargeable par branchement électrique. Toutes les zapettes sont stockées dans deux valises. La recharge se fait directement par les valises, en branchant celles-ci à une prise électrique. Les zapettes sont ainsi toutes rechargées en même temps.

La maintenance annuelle du système est offerte la 1<sup>re</sup> année. Dès la 2<sup>e</sup> année, elle comprend les mises à jour du logiciel, le remplacement des appareils sous garantie (2 ans), un accès à un HelpDesk avec possibilité de prise en main à distance de l'ordinateur administrateur et ceci pour un montant forfaitaire de CHF 2000.

#### *Interactive Vote System*

Les zapettes fonctionnent avec deux piles AA. Elles sont stockées dans deux valises. Les piles ont une durée de vie d'une année et doivent donc être changées. Le prix unitaire est d'environ CHF 1/pile. Chaque changement des piles induit un temps de manipulation, une réinitialisation du boîtier ainsi qu'un contrôle général.

La maintenance annuelle du programme comprend un tarif forfaitaire annuel de CHF 1510, auquel s'ajoute une somme de CHF 110/heure pour une intervention sur place, si nécessaire et hors contrat. Un déplacement sur site est prévu dans le contrat.

## Angage

Un support annuel est prévu pour un montant de CHF 500 dès la 1<sup>re</sup> année, incluant un HelpDesk et une éventuelle prise en main à distance de l'ordinateur administrateur. Les zapettes fonctionnent avec deux piles "puce" 2032. Elles sont stockées dans deux sacoches en tissu. Les piles ont une durée de vie d'une année et doivent donc être changées. Le prix unitaire est d'environ CHF 3/pile. Chaque changement des piles induit un temps de manipulation, une réinitialisation du boîtier ainsi qu'un contrôle général.

### Formation

Les scrutateurs et les scrutateurs suppléants devront être formés à l'utilisation du système pour préparer les séances avec la présidence et les piloter durant les assemblées. Elles auront lieu sur place (Sunvote) ou à distance (IVS et Angage).

## Vote électronique

### Fonctionnement

Les questions soumises aux votes sont projetées sur un grand écran, via un ordinateur. Chaque délégué dispose de son propre boîtier, ou "zapette", qui lui permet de se prononcer sur les questions posées. Trois touches de différentes couleurs sont à sa disposition : vert (oui), rouge (non) et jaune (abstention). Lors des élections, des touches supplémentaires lui permettent de choisir un candidat qui figure sur une liste déroulante et de valider son choix. Lorsque les délégués se sont prononcés via leur zapette, une antenne assure la transmission des votes vers l'ordinateur, qui les comptabilise et affiche instantanément les résultats sur l'écran. Pour chaque vote, les données sont sauvegardées et, selon les besoins, les résultats peuvent être imprimés.

Concernant le vote à bulletin secret, le logiciel permet de verrouiller l'affichage des résultats individuels et de ne rendre visible que le résultat final.

### Avantages

- Précision et fiabilité pour la réception des données.
- Sécurité et efficacité grâce à un réseau fermé dans lequel aucun vote ne peut être altéré.
- Transparence et contrôle, en fin de session, par une procédure vérifiable.
- Simplicité et facilité d'utilisation avec une interface accessible à tous, sans wifi ni internet, utilisable dans n'importe quel lieu.
- Gain de temps indéniable lors des votes ou élections.

## Budget : comparatif des offres

Cahier des charges	Ivimédia SA IVS	MeerKathe SA Sunvote	Angage
Zapettes (110 pièces)	7'150.00	10'450.00	5988.89
Antenne	559.00	250.00	166.67
Logiciel de votations/élections	2'400.00	3'000.00	166.67
Double majorité	prix à définir	3'000.00	incluse
Récepteur vote	0.00	0.00	277.78
Télécommande présentateur	0.00	0.00	111.11
Licence	790.00	0.00	0.00
Valise de rangement	558.00	500.00	0.00

Frais de port et préparation	75.00	250.00	222.22
Configuration set personnel	715.00	500.00	0.00
Mise en œuvre et formation	1'000.00	2'000.00	2'138.89
Mise en service initiale	oui	oui	oui
Formation	oui	oui	oui
Présence 1 <sup>re</sup> utilisation	non	oui	non
Maintenance 1 <sup>re</sup> année	1'510.00	inclue	500.00
Taxe anticipée de recyclage	105.45	inclue	inclue
TOTAL HT	13'352.45	19'950.00	9'072.22
TVA 7,7%	1'028.14	1'536.15	0.00
Total TTC	14'380.60	21'486.15	9'072.22
Rabais 10%	inclus	1'995.00	0.00
<b>TOTAL FINAL TTC</b>	<b>14'380.60</b>	<b>19'491.15</b>	<b>9'072.22</b>

<b>Arrondi à</b>	<b>14'380.60</b>	<b>19'000.00</b>	<b>9'072.22</b>
------------------	------------------	------------------	-----------------

Support et maintenance annuelle	1'510.00	dès 2 <sup>e</sup> année 2'000.00	500.00
---------------------------------	----------	--------------------------------------	--------

Le produit de la société Angage semble intéressant et, surtout, simple d'utilisation. Néanmoins, une démonstration complète n'a pas pu être effectuée, comme d'ailleurs pour Ivimédia. Plusieurs paramètres restent sans réponses précises. Du point de vue financier, Angage se trouve bien en-dessous des deux autres offres. Il faut toutefois tenir compte du fait que la société est basée en France, dont le coût de vie, les charges salariales et de gestion restent bien plus basses que pour les entreprises suisses. Ceci explique, en partie, le coût final de l'offre.

Dans la situation actuellement très difficile que vit notre économie, tant nationale que cantonale et, surtout, régionale, il paraît important, voir primordial, de soutenir le tissu économique de la Région.

## Amortissements

Un amortissement sur cinq ans est prévu.

Afin de réduire le montant de la dépense, en générant des recettes, le système peut être loué à des Conseils intercommunaux et communaux de la Région et/ou du canton de Vaud. Le calcul de la double majorité est un atout majeur.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Bureau du Conseil intercommunal demande au Comité de direction de proposer d'acquérir le système Sunvote de MeerKathe SA pour les raisons suivantes :

- Le système Sunvote est simple et facile d'utilisation tant pour les délégués que pour les scrutateurs.
- Le calcul de la double majorité a déjà été testé et fonctionne parfaitement.
- MeerKathe SA a répondu rapidement et de manière complète aux demandes formulées.
- La société est établie dans le district de Nyon, soit dans la zone géographique de Région de Nyon. Ses dirigeants sont au fait du fonctionnement des institutions politiques communales, intercommunales et de la Région.
- La proximité est un atout important pour les dépannages ponctuels, la programmation des supports et la maintenance annuelle du système.

- La maintenance et le support du système sont compris dans un montant forfaitaire, aucun tarif-horaire ne s'y ajoute et les coûts de la 1<sup>re</sup> année sont offerts.
- Sunvote a été mis gracieusement à disposition du Bureau du CI, pour essai, lors de la séance du 24 septembre 2020.

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 63-2021 relatif à une demande de crédit de CHF 19'000 pour l'acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil intercommunal
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission ad'hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 19'000 pour l'acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil intercommunal et le crédit de CHF 2000 annuel pour le support et la maintenance du système dès 2022,
- d'imputer le montant de CHF 19'000 sur le compte d'investissement et de l'amortir sur 5 ans, dès 2021.
- d'imputer annuellement le montant de CHF 2000 au budget du compte 100.3101 dès 2022.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 14 janvier 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegny  
Président

Boris Mury  
Secrétaire Général